ARIEGE
Commune de Crampagna

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Séance du lundi 08 avril 2024

Date de la convocation: 26/03/2024

Membres en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

Le huit avril deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel MABILLOT,

Présents : Monsieur Michel MABILLOT, Monsieur Michel ESTEVE, Madame Nathalie SANMARTIN, Monsieur Alain BENARD, Madame Stéphanie QUARANTA LAFFONT, Madame Sophie MENAUT, Monsieur André MANUEL, Monsieur Philippe CALVAYRAC, Madame Tiphanie BONALDO, Madame Albane ROGER, Monsieur Robert PLACIDE

Représentés :

Excusés : Monsieur Julien LACROIX

Absents : Madame Claudine TOURTOULOU, Madame Marie-Claude MIROUSE

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SANMARTIN

DE_011_2024 - Objet : APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2024 comme suit :

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	1 236 864.55	1 236 864.55
Section d'investissement	786 372.21	786 372.21
TOTAL	**2 023 236.76**	**2 023 236.76**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres

Article 1

D'approuver le budget primitif de l'année 2024 comme suit :

- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement
- Au niveau du chapitre pour la section d'investissement

	RECETTES	DEPENSES
Section de fonctionnement	1 236 864.55	1 236 864.55
Section d'investissement	786 372.21	786 372.21
TOTAL	**2 023 236.76**	**2 023 236.76**

Article final

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Michel MABILLOT, Maire de CRAMPAGNA

Certifié executoire compte tenu
de l'affichage du compte-rendu de la délibération
à la porte de la mairie, le : - 9 AVR. 2024
et de la transmission en préfecture le : - 9 AVR. 2024

MAIRIE DE CRAMPAGNA 09120 (ARIÈGE)